

Validation des acquis de l'expérience : le bilan des dix ans

Par **Valérie Landrieu**, journaliste | 13/05/2013

Depuis une décennie, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de transformer une expérience en diplôme reconnu. Le dispositif est toutefois diversement abordé selon le titre visé et l'établissement choisi.

VAE. Trois lettres et de nombreux espoirs au pays du diplôme roi. Instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, **la validation des acquis de l'expérience est un outil qui permet de transformer une expérience ou un parcours en diplôme ou en titre reconnu**. « *Un choc culturel* » pour les universités, des promesses de développement pour les organismes de formation délivrant des certifications professionnelles.

30.000 VAE en 2011

Après dix ans de pratique et plusieurs bilans d'étape fertiles en préconisations diverses, le dispositif est en marche. Mais il est loin de tourner à plein régime, et ne répond toujours pas à l'objectif initial : certifier 60.000 personnes par an. **En 2011, près de 30.000 candidats ont obtenu une certification ou un diplôme**. Et sur l'ensemble de la décennie, ce sont près de 230.000 personnes qui ont décroché un diplôme avec la VAE. En moyenne 23.000 personnes par an, avec quelques « pics de fréquentation » : en 2004, probablement sous l'effet d'une certaine nouveauté et de la mise en place progressive de la réforme LMD (licence-master-doctorat), et en 2007, grâce à une campagne de sensibilisation des pouvoirs publics et à un marché de l'emploi propice.

Les cadres, et particulièrement les cadres moyens, constituent la première catégorie à recourir au dispositif (45 %, une proportion toutefois en baisse ces dernières années). Ils sont suivis de près par les professions intermédiaires, techniciens en tête. Dans ce contexte, **les licences professionnelles sont talonnées par les masters, avec une prééminence de quelques champs disciplinaires, comme la gestion et l'administration des entreprises**. Tout titre inscrit au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) est accessible à la VAE. Mais chaque type d'établissement ou d'école a sa culture VAE. Et « *il est utile de s'assurer que l'organisme est favorable à la démarche et ouvert au monde professionnel* », recommande Nathalie Atlan-Landaburu, consultante en RH et formation, et coach.

Organisme de formation : la logique de métier prévaut

Du fait de leur forte identité métiers, les organismes de formation professionnelle revendiquent « *une inclinaison naturelle* » pour la VAE. Le groupe Cesi, qui propose des formations de

niveau bac à bac +6, école d'ingénieurs comprise, a « *une approche compétences historique* », explique son directeur général, Vincent Cohas, pour qui « *la philosophie de départ de la VAE n'est pas celle de la formation* ». Pour lui, « **la loi invite à présenter une cohorte de personnes, qui ont de vraies chances d'obtenir une certification totale** », c'est-à-dire sans aucune préconisation de formation ou d'action supplémentaire. « *Quand la validation du titre est de l'ordre de 40 à 50 %, nous considérons qu'il y a un dévoiement de la logique VAE* », indique-t-il.

« *La VAE fonctionne bien si vous êtes sur un diplôme de type RNCP et que vous travaillez sur les compétences* », approuve Michel Haristoy, directeur de la formation d'IGS. Depuis l'ouverture du dispositif, le groupe - qui annonce un taux de réussite de 90 % - a diplômé 250 personnes sur des masters 1 et 2. « *Mais si l'on donne une validation totale à une demande en master 2, souvent le président du jury s'étouffe !* » confie-t-il.

Invitée par son manager à suivre une formation, Frédérique Pennuen a voulu faire valider ses vingt ans d'expérience professionnelle et ses six années de management. « *J'estimais que j'avais le niveau* », justifie cette titulaire d'un DUT de génie électrique, qui a choisi le Cesi pour sa VAE - un diplôme de niveau II en management - parce que son entreprise, STIE (Schneider Electric), avait établi un partenariat avec l'organisme. Elle a décroché une validation totale de son expérience avec avis « très favorable » du jury. Une reconnaissance de ses acquis et une étape vers une reprise d'études : elle s'est aujourd'hui lancée dans un master II à l'IAE de Caen.

Université : le changement culturel s'opère

Du côté de l'université, la VAE et sa reconnaissance de la dimension formatrice de l'expérience ont parfois été perçus comme une remise en cause. « *Il me semblait que nous allions brader nos diplômes* », explique cet enseignant-chercheur, sans cacher les réticences initiales de certains quant à l'irruption de l'entreprise dans leur univers. Mais les choses évoluent. L'université, comme les écoles, se prête désormais au jeu. En fonction de ses moyens... **À Paris-Dauphine, le département formation permanente offre un accompagnement aux candidats à la VAE.** Les validations totales sont rares, mais pour ceux qui viennent à Dauphine, la VAE, majoritairement une démarche individuelle, est un préliminaire à une reprise d'études.

Valérie, manager dans la banque, visant un master en conseil et accompagnement du changement, a opté pour Dauphine au vu de la place accordée aux sciences sociales dans le programme. Sa VAE a été validée à hauteur de, seulement, deux unités d'enseignement. « *Je n'étais pas dans une négociation pour que l'on donne un diplôme. Je voulais optimiser la situation et ne pas avoir tous les modules à suivre* », explique-t-elle. Surtout, veut-elle partager, **cette VAE - dont elle n'estimait pas l'ampleur - a constitué « un super bilan de**

compétences » après vingt ans d'activité professionnelle. « *J'ai revisité mon expérience et fait un point sur ma trajectoire par le prisme d'un programme académique* ».

La VAE pour asseoir sa légitimité

D'autres y trouvent un moyen de résoudre un problème de légitimité. À un tournant de carrière, Bruno de Combiens a, lui, trouvé dans la VAE une façon de traiter une question d'identité professionnelle. De formation scientifique, devenu développeur, puis directeur du marketing d'un gros éditeur technique, il peinait à se faire identifier comme « *un expert technique et un homme du marketing* ». Il a décroché un master en management des systèmes d'information via une VAE, à Dauphine puis, un nouveau poste de directeur du marketing.

À l'IAE de Paris, Patrick Gilbert, enseignant et auteur de plusieurs publications sur le sujet, fait un pas de recul à l'évocation de la VAE. « **Les candidats savent produire le geste professionnel, mais quid des savoirs ? Nous sommes très regardants là-dessus** », relève-t-il en évoquant le cas d'un directeur général, dont seulement un tiers des unités d'enseignement ont été validées. Quoi qu'il en soit dans cet établissement sélectif, très axé formation continue, « *huit demandes de VAE sur dix aboutissent à une validation totale* ». Mais la sélection est draconienne en phase de recevabilité.

Peu de diplômés par la VAE dans les écoles d'ingénieurs

« *Pratiquer la VAE est une obligation* », rappelle Alain Jeneveau de la CTI (Commission des titres d'ingénieur), pour qui « *le dispositif n'a pas vocation à alimenter la formation continue des écoles* ». Mais aux Mines de Nantes, Lionel Luquin, directeur des études, semble quelque peu déconcerté. « **Nous serions ravis de pouvoir diplômer des personnes par cette voie. Mais il faudrait monter un programme d'accompagnement adapté** », estime-t-il. « *Depuis que la loi existe, nous avons eu une vingtaine de demandes. Pas une n'a abouti* ». Une situation en partie due à la taille de l'école.

La solution passe probablement par la mutualisation des moyens, à l'instar de ce qu'a initié l'école des Mines d'Albi-Carmaux avec six autres écoles d'ingénieurs autour de Toulouse, en créant le CRIVA (Centre régional inter-écoles de validation des acquis de l'expérience en région Midi-Pyrénées).

3 lettres d'importance

Postuler à un diplôme par la voie de la VAE, c'est constituer un dossier de 80 à 100 pages dans lequel les compétences développées au long d'un parcours professionnel ou bénévole sont démontrées et analysées au regard d'un référentiel métier et/ou des unités d'enseignement du diplôme visé. La démarche, déroulée sur une année, se conclut par une soutenance devant un jury. La validation peut être totale ou partielle et, dans ce cas, donner lieu à des préconisations de formation.